

Corrigé implication Terminale EC2 Trimestre 2 Semaine 1 – Mobilité sociale

Destinées sociales des femmes selon l'origine sociale de leur père en 2020 (En %)

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle de la fille						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	5,6	3,7	12,8	25,6	29,0	23,4	100
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,6	8,9	18,5	27,5	26,5	18,0	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	4,9	41,6	31,5	13,9	7,7	100
Professions intermédiaires	0,2	4,2	20,6	36,9	24,4	13,8	100
Employés et ouvriers qualifiés	0,3	3,7	9,5	25,3	34,9	26,3	100
Employés et ouvriers non qualifiés	0,5	3,2	7,1	19,8	35,4	34,1	100
Ensemble	0,7	4,6	17,4	27,7	28,5	21,1	100

Champ : France, femmes françaises en emploi ou ayant travaillé, âgées de 35 à 59 ans à la date de l'enquête.

Source : Enquête emploi, INSEE, 2020.

Questions 1. À l'aide des données du document, vous comparerez la destinée des filles de cadres et professions intellectuelles supérieures à celle des filles d'agriculteurs exploitants. (3 points)

En 2020 l'INSEE ((Institut...) publie une enquête sur la mobilité sociale **intergénérationnelle** en France des femmes âgées de 35 à 59 ans.

Pour cela elle s'appuie sur un **tableau à double entrée** où apparaissent des proportions qui indiquent l'importance relative (poids) d'une destinée en %

Par exemple si on retient l'ensemble des filles dont le père est cadres et professions intellectuelles supérieures (P.I.S.) on peut regarder la position qu'elles occupent en 2020 et voir le degré de reproduction sociale. De la même façon on peut le faire pour les filles d'agriculteur et comparer aux filles de cadres.

Le premier rapprochement est de constater que ces filles de cadres et PIS et d'agriculteur sont majoritairement mobiles. En effet, plus de la moitié ne « retrouvent » pas la position sociale du père. Ensuite les positions d'indépendantes (PCS 1 et 2) sont rarement celles occupées par ces « filles ». Par exemples sur 100 filles d'agriculteurs 4 par excès deviennent A. C. et Ch. d'E. et 5 des filles de cadres et PIS ont cette même destinée soit un écart de 1point environ.

Ces points communs ne doivent pas masquer de profondes différences. Ainsi l'immobilité sociale des filles de cadres est bien supérieure à celle des filles d'agriculteurs. Si sur 100 filles d'agriculteurs 6 (par excès) deviennent agricultrices ce sont 42 filles (toujours par excès et sur 100) de Cadres qui deviennent cadres elles-mêmes. Cet écart de 36 points est le plus significatif quant aux des tinées des filles de ces deux catégories. De même si l'accès aux PCS les plus « basses » du « monde » des salariés semble peu ouvert aux filles de cadres et PIS (8 sur 100 deviennent ouvrières, 14 deviennent employées) il est une destinée relativement fréquente pour les filles d'agriculteurs qui deviennent ouvrières à 23,4 % et Employées pour 29 % d'entre elles. Seule la destinée parmi les professions intermédiaires semble relativement proche (écart de 5,9 points)

Ainsi l'origine sociale des individus semble être un facteur non négligeable de la destinée soit une explication du parcours dans la structure sociale d'un enfant issu d'une PCS donnée. Cela suppose évidemment que l'outil de construction de ces tables, c'est-à-dire les P.C.S., est suffisamment précis donc ne présent pas trop de limites. → 2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez les limites des tables de mobilité. (3 points)

*Destinées sociales des femmes
selon l'origine sociale de leur père en 2020*

(En %)

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle de la fille						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	5,6	3,7	12,8	25,6	29,0	23,4	100
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,6	8,9	18,5	27,5	26,5	18,0	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	4,9	41,6	31,5	13,9	7,7	100
Professions intermédiaires	0,2	4,2	20,6	36,9	24,4	13,8	100
Employés et ouvriers qualifiés	0,3	3,7	9,5	25,3	34,9	26,3	100
Employés et ouvriers non qualifiés	0,5	3,2	7,1	19,8	35,4	34,1	100
Ensemble	0,7	4,6	17,4	27,7	28,5	21,1	100

Champ : France, femmes françaises en emploi ou ayant travaillé, âgées de 35 à 59 ans à la date de l'enquête.

Source : Enquête emploi, INSEE, 2020.

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez les limites des tables de mobilité. (3 points)

La mobilité intergénérationnelle consiste à observer la position sociale occupée par un homme ou une femme en la comparant à celle de son père ou de sa mère et ceci à partir de la P.C.S. ceci dans un tableau à double entrée. Pour éviter les distorsions de position, les personnes interrogées ont au moins 35 ans et la position du parent est repérée à la fin des études de l'enquête(e) afin d'avoir des situations stables et comparables ce qui pour autant n'écarte pas toutes les limites de ces tables. En effet, les P.C.S. qui servent de repère aux positions occupées connaissent des biais quantitatifs et qualitatifs qui font des tables de mobilité des instruments de mesure imparfaits.

D'un point de vue quantitatif la mobilité observée est sensible au nombre de catégories. Plus le nombre de catégories est restreint plus la mobilité l'est également. Cet aspect peut être illustré en l'associant à des éléments qualitatifs. Ainsi retenir 3 catégories d'agriculteurs (donc deux de plus) avec une plus grande précision (sur grande, moyenne, petite exploitation) permettrait de réduire la reproduction sociale au sein de cette PCS. Par exemple, 5,6 % des filles d'agriculteurs sont devenues agricultrices mais si le père exerçait sur une petite exploitation et la fille sur une grande exploitation on aurait une mobilité ascendante, ici invisibilisée sur la table de l'INSEE. Il en est de même par exemple pour les filles d'employées devenues employées (près de 35 %) qui ne sont plus forcément dans les mêmes secteurs d'activité ou ont des conditions de travail différentes (qualifiées / non-qualifiées établit ici une distinction bienvenue puisque en général absente des tables de mobilité)

Cet aspect structurel révèle une autre limite à la fois quantitative et qualitative des tables de mobilité. En effet, la mobilité totale ne distingue pas la mobilité structurelle et la mobilité de circulation appelée aussi mobilité nette. Ainsi la mobilité des femmes de la génération interrogée a été contrainte par des changements structurels qui sont parfois majeurs. Ainsi la PCS des agriculteurs s'est fermée (concentration des terres, mécanisation...) et on constate la faible destinée dans cette PCS pour les « filles » (femmes de la génération interrogées) jusqu'à 0,2 % pour les filles dont le père était Profession intermédiaire

Un autre aspect structurel peut être un biais de genre. On compare ici la position sociale des filles à celle du père. Or on sait que la structure des emplois est conditionnée par le genre. Par exemple la marge de la structure d'origine signale 29% (par excès) des pères parmi les ouvriers et employés qualifiés et 21 % (par défaut). Or les femmes sont très représentées parmi les employées et beaucoup moins parmi les ouvriers.

Ainsi les tables de mobilité s'avèrent un outil imparfait (à partir d'une dénomination déjà discutable puisque ces tables renferment un certain degré d'immobilité) mais perfectible puisque les tables féminines commencent à se multiplier et que des distinctions comme la nature du métier (qualifié/ non qualifié) apportent des éclairages utiles sur les questions essentielles des inégalités sociales, objet d'étude récurrent des économistes, sociologues et politistes.

PVMG décembre 2024